

RAPPORT DU JURY – SESSION 2021

- destiné aux candidats

Il comporte un jugement d'ensemble sur le niveau des candidats, les lacunes, les attentes du jury ainsi que des conseils en vue des prochaines sessions. Il ne doit pas comporter de mentions nominatives touchant aux candidats.

A titre d'exemple, voici les éléments qu'il peut comporter :

- *les observations générales du président, du jury*
- *une analyse chiffrée renseignée par le service concours : le nombre de postes offerts, le nombre de candidatures, le niveau de diplôme des candidats, le taux de participation, la répartition hommes/femmes, le nombre d'admissibles, les notes obtenues par le premier admissible et le dernier admissible, le nombre d'admis, le seuil d'admissibilité, le seuil d'admission, la meilleure note obtenue à l'admission, le nombre de postes pourvus... Les éléments chiffrés peuvent porter sur plusieurs années, ou encore être détaillés par académie, dans le cas d'une organisation en commun.*
- *des éléments concernant le jury : sa composition et son fonctionnement*
- *une analyse de l'épreuve ou des épreuves : rappeler la nature de l'exercice, expliciter les exigences de l'épreuve, signaler les erreurs récurrentes, illustrer par des exemples significatifs, fournir des éléments de corrigé*
- *une analyse des attentes du jury et fournir aux candidats des conseils pratiques utiles à leur préparation future (méthodologie, bibliographie...)*

Cette partie doit permettre aux candidats de connaître les erreurs susceptibles de les faire échouer, de mieux cerner les facteurs de réussite et de pouvoir se situer par rapport aux exigences attendues. Elle est également très utile pour les formateurs qui pourront s'y référer pour une meilleure préparation au concours.

CONCOURS : Technicien Logistique

NOMBRE DE POSTES : 2 Postes pour l'université de Rennes 1

COMPOSITION DU JURY :

Monsieur Jean-Noël CHOPIN, Attaché principal d'administration de l'Etat, INSA Rennes, Président

Madame Hélène MEREL, Adjointe de l'Agent Comptable, CROUS de Nantes, experte

Madame Christelle TOURPIN, Responsable Administrative, IUT de Saint Briec, membre

Nombre de candidats: 5 Candidatures déposées

Moyenne:

Examen dossier (Coeff 2) : 14.8/20 – seuil d'admissibilité 15/20 – 3 Candidats admis

Epreuve orale (Coeff 4) : 17/20

Seuil d'admissibilité sur liste principale : 110 points / sur liste complémentaire : 85 points

FONCTIONNEMENT DU JURY ET DEROULEMENT DES EPREUVES :

1/ EXAMEN DES CANDIDATURES

Les 5 candidatures déposées ont fait l'objet d'un examen permettant la mise en perspective des compétences décrites par les candidats au travers de leur dossier, avec les fiches de postes transmises.

3 des candidats ont un dossier retraçant des compétences et des qualités compatibles avec les attendus des 2 postes en matière de connaissance de l'environnement de travail (domaine enseignement supérieur, spécificités et connaissances techniques en lien avec les attendus du poste)

Les 2 autres candidats présentent des profils trop spécifiques sans expérience particulière sur des niveaux de responsabilités élargis.

Il est donc décidé de rendre admissible 3 candidats.

2/ ENTRETIEN

Présentation :

La prestation faite par les 3 candidats démontre un travail préparatoire important justifiant d'un investissement fort dans la préparation de ce concours. Les 3 candidats ont bien maîtrisé les différentes phases de présentation (Parcours professionnel, situation actuelle et compétences développées, motivation et projection sur les postes proposés).

Echange libre :

Une grille de question sert de base à la construction de l'échange avec les candidats. Y sont abordées différentes thématiques et mises en situation en lien avec les attendus des postes proposés.

2 des candidats se projettent correctement et soutiennent des orientations justifiant d'une forte capacité à satisfaire les exigences décrites mais aussi à développer le contenu des postes.

Le 3ème candidat ne dispose pas de la même expérience et se projette sur des situations de management de façon inadaptée avec un fort risque de mise en difficulté.

2 candidats sont donc classés en liste principale.

Le 3ème candidat n'est pas classé pour les motifs suivants :

- Maîtrise des domaines techniques attendus nettement inférieure aux autres candidats ;
- Capacité de management à étayer avant de penser pouvoir encadrer des équipes techniques importantes

DEROULEMENT DU JURY :

Sur les 2 phases du concours, les conclusions du jury ont été unanimes et n'ont pas fait l'objet de débat particulier